ORGANISME NOTIFIE N°0679

Autorisé et notifié conformément à l'article 39 du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction

Certificat de conformité du contrôle de la production en usine 0679-CPR-0125

(Version originale en langue française)

Dans le cadre du règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que les produits de construction désignés dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :

ICOPAL S.A.S.
Les produits Siplast
23-25 rue du Docteur Lannelongue
FR-75014 Paris
FRANCE

et fabriqués dans l'usine :

ICOPAL S.A.S. – Usine de Loriol – Quartier Les Blaches – 26270 LORIOL - FRANCE

furent soumis par le fabricant à l'évaluation des performances des produits de construction, sont soumis par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires d'échantillons prélevés dans l'usine conformément au plan d'essais prescrit, et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, et réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation continues du contrôle de la production en usine (système 2+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification du contrôle de production en usine décrites dans la spécification technique harmonisée de référence :

EN 13969 : 2004 + A1 : 2006

sont appliquées et que ce contrôle de production en usine satisfait à toutes les exigences prescrites.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration des performances du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré le 14 février 2022, il se substitue au certificat précédemment délivré le 26 juillet 2019 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Ce certificat comporte 2 pages.

La liste des certificats délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 14 février 2022.

Par délégation
du Président

Florian RASSE

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT
84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2
Tél. : +33 (0)1 64 68 82 82 – Fax : +33 (0)1 64 68 89 94 – www.cstb.fr
MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

ACCREDITATION N° 5-0010
List of sites and Scope available on / Listes des sites et portée disponibles sur WWW.COFRAC.FR
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

FEUILLES SOUPLES D'ÉTANCHÉITÉ

Feuilles d'étanchéité multicouches à base de bitume armé

Gamme (*)	Composition de produit	Usage
CHAPE BITUME (Parois enterrées)	**Type d'ARMATURE :** - Polyester : 120 g/m² – 180 g/m² - PEHD : 80 g/m² – 100 g/m² **FINITION SURFACE :** - Sable - Film **FINITION SOUS FACE :** - Sable - Film **ÉPAISSEUR :** 1,5 mm – 3 mm – 3,2 mm – 3,7 mm – 4 mm	Feuilles bitumineuses armées empêchant les remontées d'humidité du sol
CHAPE BITUME MINERAL (Parois enterrées)	**Type d'ARMATURE :** - Polyester : 180 g/m² **FINITIONS SURFACE :** - Paillettes d'ardoise ou granulés minéraux **FINITION SOUS FACE :** - Film **ÉPAISSEUR :** 3,2 mm	Feuilles bitumineuses armées empêchant les remontées d'humidité du sol

** La liste des références concernées par le Contrôle de Production en Usine (CPR) figure dans un document établi par le CSTB qui est surveillée lors des audits de suivi.*